



PAUPERISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : IL Y A URGENCE IL FAUT DE NOUVELLES GRILLES INDICIAIRES

La nouvelle revalorisation du SMIC au 1^{er} mai, conséquence d'une inflation persistante, a un impact de plus en plus grave sur la rémunération et la carrière des personnels titulaires comme non-titulaires.

POUR LA CATEGORIE C, Une nouvelle grille complètement obsolète

Dès janvier 2022, la précédente augmentation du SMIC (INM 343) avait mis au plancher les 3 premiers échelons de la grille C1 et les 2 premiers échelons de la grille C2.

Depuis mai 2022, ce sont les 7 premiers échelons de la grille C1 et les 3 premiers échelons de la grille C2 qui seront au niveau du SMIC (INM 352) !

POUR LA CATEGORIE B et A Le tassement, c'est tout le temps

En janvier 2022, la précédente augmentation du SMIC (INM 343) avait mis au plancher le premier échelon de la grille des SAENES et TRF classe normale.

Au mois de mai 2022, ce sont désormais les 2 premiers échelons de la grille des SAENES et TRF classe normale qui se retrouvent au niveau du SMIC (INM 352).

Un personnel de catégorie A débute à 100 euros bruts au-dessus du SMIC.

C'EST INACCEPTABLE POUR TOUTES LES CATEGORIES

Concrètement, un fonctionnaire de catégorie C1 devra franchir 7 échelons et attendre 11 ans au niveau du SMIC.

Un personnel de catégorie B devra lui patienter 6 ans pour espérer dépasser le SMIC.

C'est la négation du principe d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise.

Exigeons une revalorisation de tous les échelons et de toutes les catégories pour une réelle progression salariale et non des « artifices » indemnitaires variant selon les catégories de personnels et qui ne comptent même pas pour la retraite.



ET POUR LES CONTRACTUELS ? QUASIMENT PLUS DE GRILLE !

Si rien n'est fait sur le plan académique, la conséquence dès le mois de mai 2022 sera :

Pour les contractuels de catégorie C en CDD : tout le monde au SMIC, quelque soit l'ancienneté !

Pour les assistants sociaux de catégorie B en CDD : une progression réduite à 4 points d'indice !

Pour les techniciens RF de catégorie B en CDD : le salaire est bloqué pendant 7 ans au SMIC ! Et au bout de 7 ans, une progression de ... 4 points.

Pour les contractuels de catégorie C en CDI : il n'y aura plus aucune différence de salaire entre un CDD nouvellement embauché et un agent Cdisé avec 15 ans d'ancienneté.

Face à ce problème, la CGT a adressé un courrier au Recteur pour demander l'ouverture d'un groupe de travail académique sur la rémunération des contractuels administratifs et techniques.

OU EST L'ATTRACTIVITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Il ne faut donc pas s'étonner du manque de vocations dans l'Education Nationale. **Pour les titulaires comme pour les non-titulaires, ce blocage de toute possibilité d'évolution est intenable.** De moins en moins d'agents se présentent aux concours de la Fonction Publique. Dans un contexte où les salariés ne se bousculent pas pour postuler comme agents contractuels dans l'Education nationale, qu'ils soient techniciens informatiques, agents administratifs ou infirmiers, des postes sont vacants et ne trouvent pas preneur, ce qui met en difficulté tous les collectifs de travail en EPLE comme en services centraux.

Indexer la valeur du point d'indice sur l'augmentation du SMIC

Pourquoi la revendication de la CGT est justifiée !

Si la valeur du point avait suivi l'inflation, celui-ci serait de 5.33 euros au lieu de 4.69 euros bruts. Depuis l'an 2000, la valeur du point d'indice, base du salaire des fonctionnaires, a décroché de 21 % par rapport à l'indice des prix à la consommation. Le traitement brut moyen des fonctionnaires d'Etat a baissé de 5,6 % entre 2006 et 2019, par rapport au revenu brut moyen de l'ensemble de l'économie.

MOBILISEZ-VOUS AVEC LA CGT POUR REVENDIQUER :

- 400 euros nets pour toutes et tous
- la mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées ;
- l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation ;
- la revalorisation des grilles des métiers et filières à prédominance féminine ;
- l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

Pour la CGT, le plus important, c'est de construire le rapport de force.

Les personnels peuvent se faire entendre s'ils agissent et s'organisent tous ensemble.

Vous ne voulez pas vous laisser faire, rejoignez-nous !



Contactez vos élu-es de la CGT Educ'Action



Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

NomPrénom.....

Lieu de travail.....

Mail / Téléphone.....

Contact CGT Educ'Action Nantes : nantes@cgteduc.fr